

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH

Et des personnels administratifs et de maintenance

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le Havre, le 4 mai 2017

FIN DE LA GREVE

DES HEURES SUPPLEMENTAIRES DEROGATIONS ou TRAVAUX EXCEPTIONNELS

Malgré le fait que la direction n'ai pas jugé bon d'utiliser le mois laissé par le préavis du 24 mars dernier pour entamer les discussions entraînant de fait l'annulation des 3 escales du weekend dernier, nous avons réussi à trouver un accord de sortie de conflit en obtenant les avancées suivantes :

Activité « croisière » :

- PAQUEBOTS : mise en place d'une équipe supplémentaire de 9 personnes à ESN en privilégiant le reclassement interne.
- Finalisation des discussions en cours sur les organisations de travail (juin 2017)
- Participation commune à un projet collaboratif de place sur les croisières

EQP :

- Atelier EQP : embauche d'un chaudronnier CDI à spécialisation tuyauteur avec un point sur la ré internalisation et 2 CDD pour faire face à la charge de travail d'été. Un point sur la charge de travail liée aux travaux sera fait en septembre 2017.
- 1 CDD grutier au roulage. Après étude des effectifs et du plan de charge du secteur « Roulage », si le plan de charge est dimensionné à ce nouvel effectif, ce CDD sera titularisé et un nouveau recrutement sera effectué en janvier 2018 en anticipation du départ d'un agent de maîtrise. Si l'inverse est constaté, la titularisation de ce CDD viendra en remplacement de ce départ. Finalisation des discussions sur les astreintes.
- 6 pontiers liés à la discussion sur le STM amont : 2 pontiers en interne sont d'ores et déjà recrutés. Il reste donc 4 postes à pourvoir. Finalisation de la négociation STM amont pour fin juin 2017.
- 1 pontier supplémentaire pour remplacer un malade.

Autres secteurs :

- Un ouvrier CDI « espace vert » dans le cadre de la ré-internalisation de l'activité jardinage sous traitée aujourd'hui avec l'entreprise « paysage de l'estuaire ».
- Service reprographie : le groupe de travail va être mis en place. La question de l'activité de ce service, des réinternalisations qui pourraient lui être confié notamment par les services

de communication, pourront déboucher sur la réalisation d'un investissement si celui-ci s'avère nécessaire.

- MGR, pôle manutention : affectation d'un contrat aidé (type solidarité) et appel aux contrats CDD en cas de besoin en remplacement des contrats BAC. Passage au statut ouvrier des manutentionnaires.
- STMC6 – organisation rapide d'une quadripartite.
- Réactivation du groupe de travail lié à la réinternalisation dans les conditions fixées par notre accord conclu en 2016

Camarades, ces avancées actées ce jour par vos délégués permettent :

- **L'annulation du préavis déposé le 24 mars dernier et entré en vigueur le 24 avril concernant la suppression des heures supplémentaires, dérogations et travaux exceptionnels**
- **L'annulation de l'interdiction du recours aux grues privées uniquement si nos moyens de levage interne ne sont pas disponibles ou adaptés.**
- **L'annulation du blocage papier et fournitures administratives suite à la réactivation de la réflexion autour de l'activité reprographie et du message passé par H Martel, de recours à l'investissement non limité si besoin.**

Camarades, une fois de plus, la lutte paie et des avancées non négligeables ont été obtenues. Notre syndicat, fort de la représentativité que vous lui avez confié en 2015 lors des dernières élections professionnelles, continuera à remplir sa mission et à respecter ses fondamentaux de luttes dans l'unique but de défendre et engranger de nouveaux droits pour les salariés présents et ceux à venir.

Unis, et fortement déterminés à se faire entendre

Merci à tous ceux qui ont participé à cette victoire

**VIVE LE SYNDICAT CGT
DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES**

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage